

RAPPORT ANNUEL 2022

sur le prix et la qualité du
service public de prévention
et gestion des déchets
ménagers et assimilés



ÉDITO

Ensemble, transformons nos déchets en ressources !

Le dérèglement climatique est une réalité dont les effets sont de plus en plus visibles. Les problèmes de sécheresse et de pollution de l'air sont de plus en plus nombreux et fréquents. Face à cela, comment pouvons-nous agir ?

Nos gouvernants prennent des décisions au niveau européen et national. Chaque citoyen peut aussi agir au quotidien pour limiter son empreinte écologique et être un acteur de cette lutte contre le réchauffement climatique, notamment grâce à l'évitement et au tri des déchets.

Au Select'om, nous sommes convaincus que chaque geste compte. Avec vous, nous avons un rôle actif à jouer pour favoriser une économie circulaire, réduire nos déchets et lutter contre le réchauffement climatique.

Nos ambitions pour les années à venir se déclinent autour de 3 axes :

- Garantir un service public de qualité pour tous, tout en maîtrisant les coûts.
- Développer la réduction et la valorisation des déchets pour répondre aux objectifs réglementaires.
- Repenser nos circuits de collecte et notre action afin de limiter notre impact sur l'environnement.

Ce rapport annuel 2022 est l'occasion pour nous de :

- répondre à l'obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- faire le bilan de nos actions et permettre aux élus et aux usagers de prendre conscience des enjeux de la prévention et du tri des déchets et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

**Vous pouvez compter sur notre engagement.
Nous comptons sur vous.**

Jean-Philippe Hartmann
Président du Select'om

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Hartmann, Président
Responsable de la publication :
Laetitia Beck, Directrice Générale des Services
Rédaction et mise en page :
Elise Wohlgemuth, Responsable service Communication et Prévention
Impression sur papier recyclé : Imprimerie Kocher juin 2023
Tirage : 250 exemplaires

Photographie couverture : Dorothée Parent
Crédits photos : Select'om - fr.freepik.com - unsplash.com - Stessie Navarro - Dorothée Parent - Photos remises : Ecoles Lutzelse/Saâles - Repair Café Mossig et Vignoble

SOMMAIRE

PARTIE 1 LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
1 Présentation du Select'om	5
1.1 Organisation du service	5
1.2 Le territoire	6
1.3 Les moyens humains	8
1.4 Le circuit de vos déchets	10
2 La prévention des déchets	12
2.1 Que dit la réglementation ?	12
2.2 Des efforts à renforcer	13
2.3 Les actions marquantes	15
2.4 Prévention et sensibilisation	17
3 La collecte des déchets	20
3.1 La précollecte des emballages	20
3.2 La collecte en porte à porte	21
3.3 La collecte en apport volontaire	22
3.4 Les déchèteries	23
3.5 Bilan et évolution	27
4 Le traitement des déchets	28
4.1 Quelle valorisation des déchets collectés ?	28
4.2 Les modes de traitement	30
4.3 Bilan et évolution	32
5 Impact environnemental et sanitaire	33
PARTIE 2 LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	34
6 Les coûts d'exploitation du service	35
6.1 Budget et financement	35
6.2 Principales prestations rémunérées à des entreprises	37
6.3 La décomposition des coûts	38
PARTIE 3 ENJEUX ET PERSPECTIVES 2023	40
Lexique et notions générales	42

* IMPORTANT : LES DÉFINITIONS **DES MOTS MARQUÉS PAR UN ASTÉRISQUE** SONT À RETROUVER DANS LE LEXIQUE PAGE 42.

PARTIE 1

Les indicateurs techniques



1. PRÉSENTATION DU SELECT'OM

1.1 ORGANISATION DU SERVICE

Depuis sa création en juin 1960, le Select'om est l'établissement public qui a en charge :

→ LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

exercée en régie :



→ la *collecte en porte à porte* des ordures ménagères et du tri sélectif

→ l'entretien et le vidage de plus de **700** *conteneurs d'apport volontaire*



→ l'exploitation de **8** *déchèteries*

→ les **services administratifs**



→ la *prévention* et la *communication*



→ l'*entretien* et la *réparation* du parc de véhicules, du matériel, des déchèteries et des bâtiments.

→ **LE TRAITEMENT DES DÉCHETS PRODUITS** sur son territoire. Ce volet est **externalisé** à plusieurs prestataires.



1.2 LE TERRITOIRE

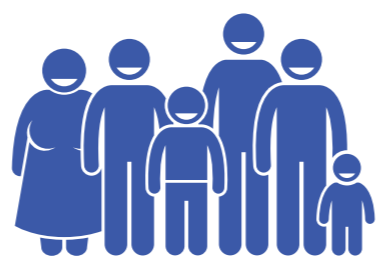
La compétence de **collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés** est déléguée au Select'om par :

4 communautés de communes :

- > de la région de Molsheim-Mutzig
- > Mossig et Vignoble
- > des Portes de Rosheim
- > de la Vallée de la Bruche

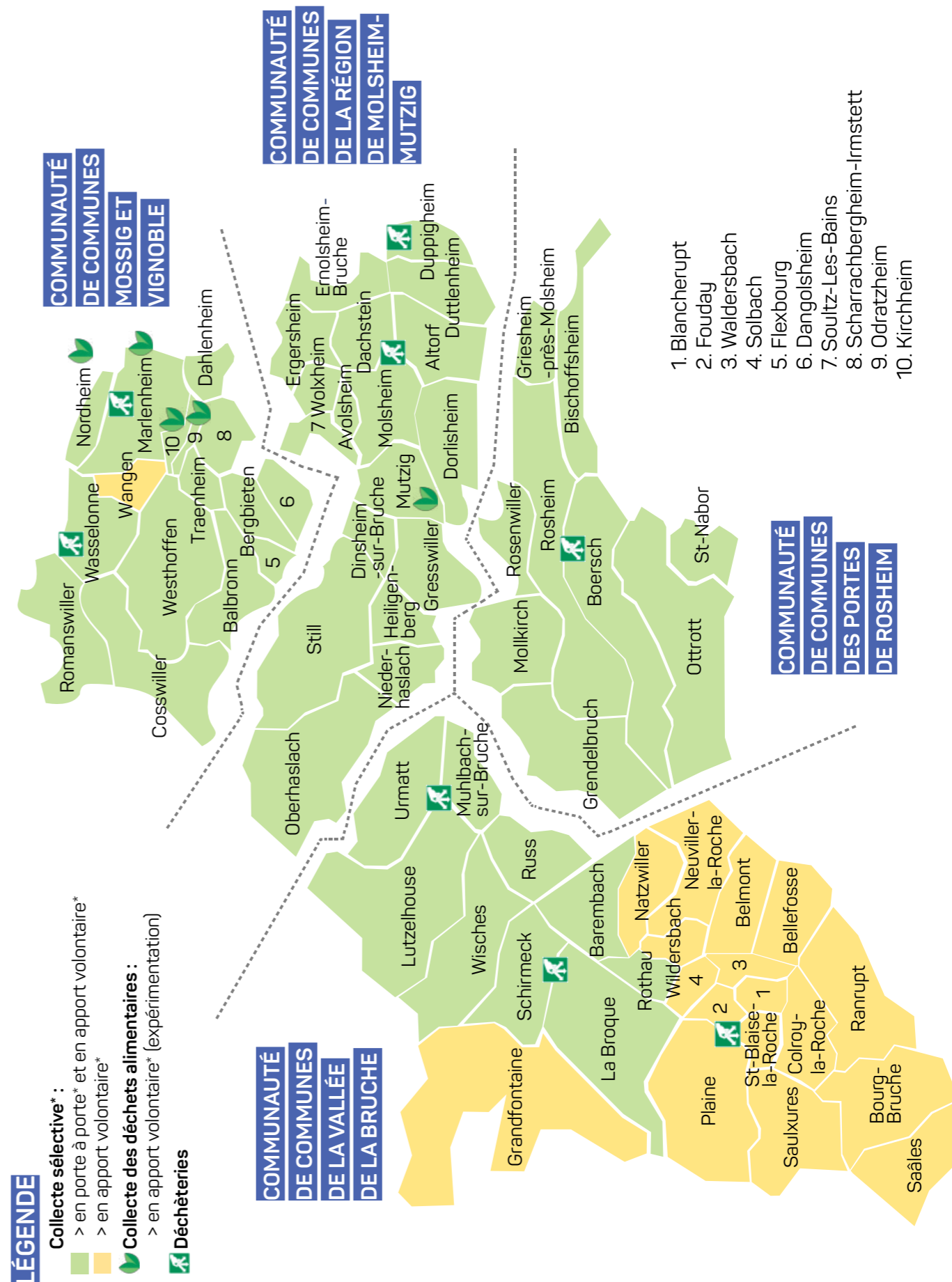


69
communes



100 758
habitants
au 1^{er} janvier 2022
(population municipale)

→ Carte des services proposés aux habitants sur le territoire





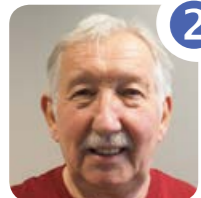
1.3 LES MOYENS HUMAINS

1.3.1 Les élus

→ Les membres du Bureau et leur territoire de référence :



1 **Jean-Philippe HARTMANN**
Président
Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble



2 **Alain HUBER**
1^{er} Vice-président
Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche



3 **Michel HERR**
2^{ème} Vice-président
Communauté de Communes des Portes de Rosheim



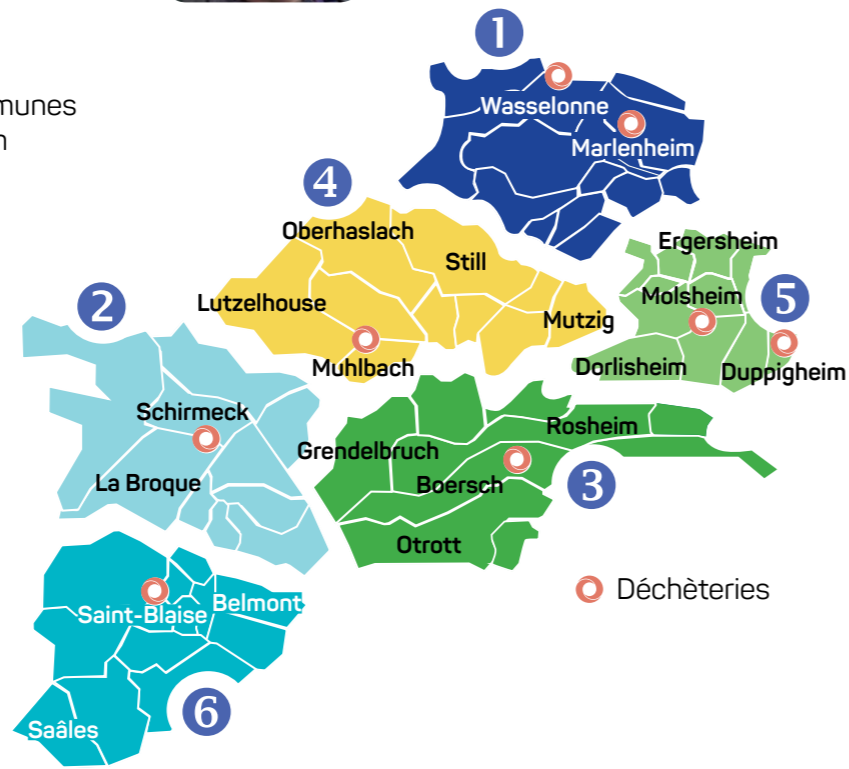
4 **Laurence JOST**
3^{ème} Vice-présidente
Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche



5 **Jean BIEHLER**
4^{ème} Vice-président
Communauté de Communes de la région Molsheim-Mutzig
Chargé de l'étude sur la refonte du schéma de collecte et de son déploiement



6 **Guy HAZEMANN**
5^{ème} Vice-président
Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche



↳ Chaque membre du Bureau a en charge les problématiques liées à la gestion des déchets sur un territoire défini.

→ Le Comité Directeur

Le Select'om est administré par des élus représentant les communautés de communes adhérentes et formant le Comité Directeur.

Chaque communauté de communes dispose de **2 sièges par commune membre**.

Ces **138 délégués** définissent la politique de gestion des déchets du territoire, le budget et les modes de financement du service public.

→ Le Bureau

Élu parmi les délégués du Comité Directeur, le Bureau est composé de **6 membres permanents**, 1 Président et 5 Vice-présidents. Ils ont chacun en charge les problématiques liées à la gestion des déchets sur un territoire défini et/ou un dossier précis.

Dans un souci d'efficacité, une partie des délibérations sur les affaires courantes du Select'om est déléguée à ce Bureau par le Comité Directeur.

1.3.2 Le personnel

→ L'organisation des services

Environ **80 agents territoriaux** permanents mettent en œuvre les décisions des élus. Le Select'om regroupe des métiers très variés.

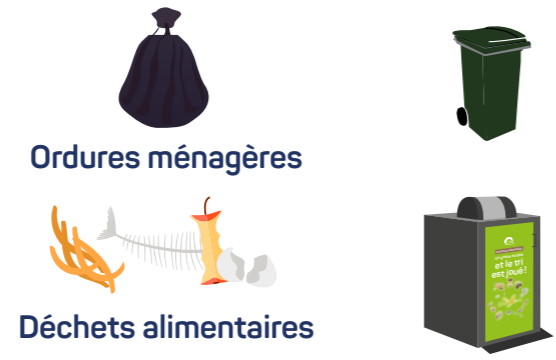


1.4 LE CIRCUIT DE VOS DÉCHETS

PRÉVENTION

- ↳ Limiter les lingettes et produits d'hygiène jetables
- ↳ Prévenir le gaspillage alimentaire
- ↳ Composter

TYPE DE DÉCHET



COLLECTE

SUR 100% DES COMMUNES
En porte à porte (bac vert)
Toutes les semaines

SUR 5 COMMUNES PILOTES
En point d'apport volontaire



TRAITEMENT

Valorisation énergétique*

Méthanisation*

EXEMPLES DE NOUVELLE VIE



- ↳ Trier ses déchets
- ↳ Utiliser un stop pub
- ↳ Boire l'eau du robinet
- ↳ Limiter les emballages
- ↳ Réutiliser son cabas
- ↳ Acheter en vrac
- ↳ Réduire ses impressions

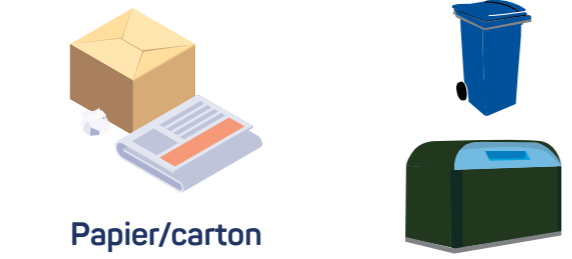


SUR 93% DES COMMUNES
En porte à porte (bac jaune)
Tous les mois

SUR 96% DES COMMUNES
En point d'apport volontaire



Recyclage*
Plasturgie
Métallurgie



SUR 93% DES COMMUNES
En porte à porte (bac bleu)
Tous les mois

SUR 96% DES COMMUNES
En point d'apport volontaire



Recyclage*
Papeterie



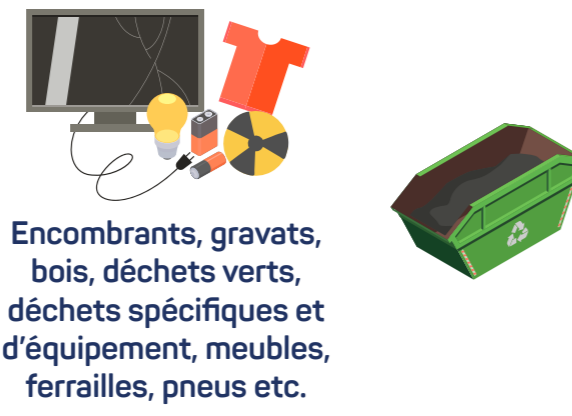
SUR 100% DES COMMUNES
En point d'apport volontaire



Recyclage*
Verrerie



- ↳ Faire réparer ses appareils
- ↳ Jardiner au naturel
- ↳ Gérer ses déchets verts
- ↳ Donner des vêtements
- ↳ Limiter les produits polluants et dangereux



SUR 100% DES COMMUNES
En déchèterie



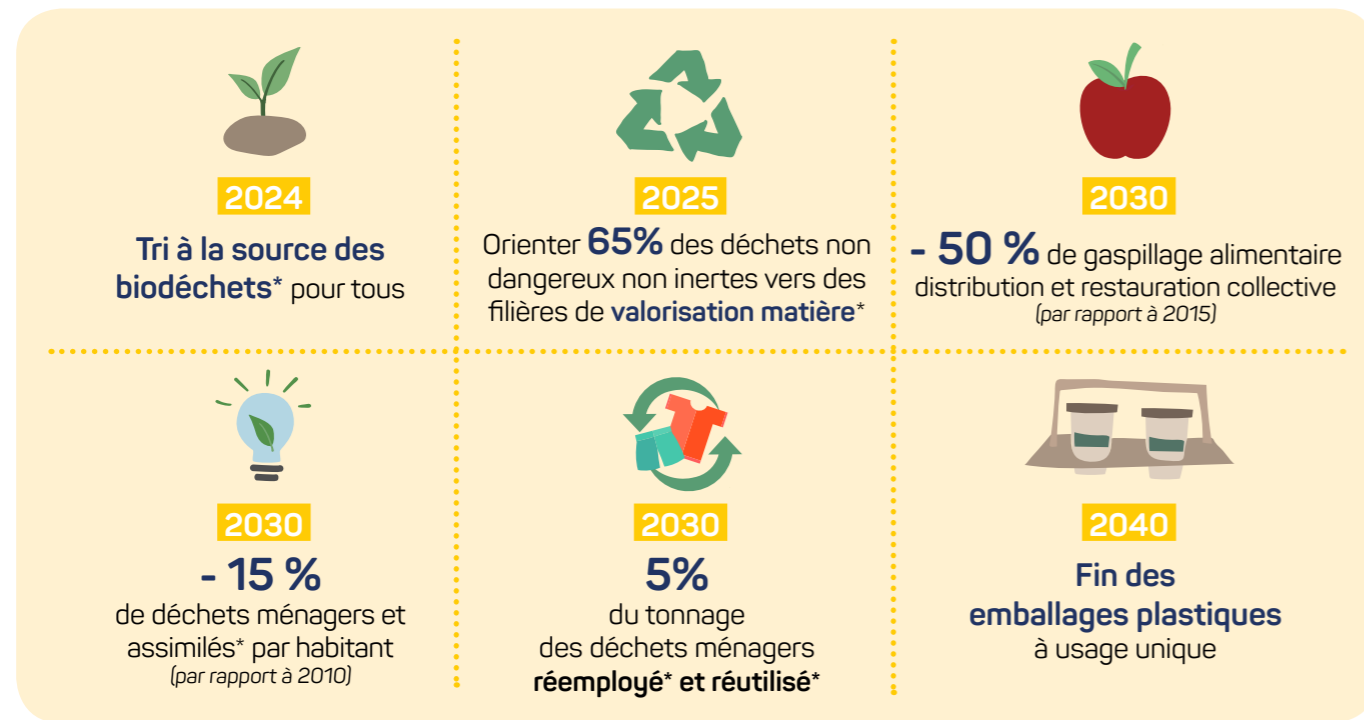
Réutilisation*
Recyclage*
Compostage*
industriel
Valorisation énergétique*
Élimination*



2. PRÉVENTION DES DÉCHETS

2.1 QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

→ Les principaux objectifs nationaux



→ Plus d'informations pour les consommateurs



Point vert

Le fabricant paye une taxe pour la collecte des déchets



Ruban de Möbius et %

Emballage recyclable et recyclé à 80 %



Ruban de Möbius

Emballage recyclable



Triman

Emballage recyclable avec consignes de tri

Sources : Plan national de prévention des déchets 2021-2027

Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) - février 2020

Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) - août 2015

2.2 DES EFFORTS À RENFORCER

Nos poubelles d'ordures ménagères résiduelles ont diminué de **27%** depuis 2010. Un bel effort qui s'explique en grande partie par la **mise en place du tri sélectif élargi** en 2016. Malgré cette progression, nos bacs d'ordures ménagères contiennent encore aujourd'hui **beaucoup trop de déchets qui ne devraient pas s'y trouver.**

→ Zoom sur la poubelle d'ordures ménagères résiduelles



Située en amont des étapes de gestion des déchets*, la réduction à la source des déchets est essentielle pour le Select'om. **De nombreux gestes, appliqués de façon durable, peuvent avoir un impact considérable sur la réduction des quantités de déchets** que nous produisons.

Que ce soit pour des raisons environnementales ou économiques, il est essentiel que les usagers intègrent dans leur quotidien les gestes de sensibilisation, en plus du tri de leurs déchets.

→ Combien de déchets avons-nous produit en 2022 ?

DMA* - DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés en 2022 par le service public d'élimination des déchets :

489 kg
par habitant

En 2021 au Select'om : 530 kg/habitants | Évolution 2021→22 : - 8 %

France : 611 kg par habitant en 2021

OMA* - ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

199 kg
par habitant

Évolution 2021→22 : - 5 %

France : 246 kg/hab



RECYCLABLES (1) SECS HORS VERRE

59 kg
par habitant

Évolution 2021→22 : - 5 %

France : 53 kg/hab



VERRE (1)

46 kg
par habitant

Évolution 2021→22 : - 1 %

France : 34 kg/hab



DÉCHETS EN DÉCHÈTERIE ET ENCOMBRANTS (2)

185 kg (3)
par habitant

Évolution 2021→22 : -13 %

France : 240 kg/hab (déchèterie)
10 kg/hab (encombrants)

EXPÉRIMENTATION SUR 4 COMMUNES SUR 3 MOIS 1/2



DÉCHETS ALIMENTAIRES

Equivalent à un ratio de

13 kg

par habitant sur 1 année complète

France : 19 kg/hab

(1) inclus la collecte en déchèterie
(2) hors recyclables secs et verre
(3) le nombre d'habitants retenu pour nos déchèteries est de 103 309 habitants. Ce chiffre prend en compte l'accueil des habitants de Crastatt, Hohengoef, Rangen, Wangenbourg-engenthal, Zeinheim dans nos déchèteries. Voir page 23.

Source tonnages France : ADEME, Résultats clés de l'enquête collecte en 2021, publiée en avril 2023.

2.3 LES ACTIONS MARQUANTES

SEPTEMBRE 2022

Lancement de la collecte des déchets alimentaires sur 5 communes pilotes

Kirchheim, Marlenheim, Nordheim, Odratzheim et 6 quartiers de Mutzig

→ Contexte



La loi dite AGECE relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire fixe pour tous les producteurs l'obligation de tri à la source des biodéchets* au 31 décembre 2023.

→ Les déchets alimentaires, c'est quoi ?



- Restes de repas (os, viande, poisson, riz, pâte, œuf etc.)
- Fruits, légumes
- Laitages et fromages
- Pains, pâtisseries et céréales
- Marcs de café et sachets de thé
- Essuie-tout et serviettes en papier blanc

→ Descriptif de l'opération

Durant 1 an, les habitants de cinq communes pilotes, soit 10% de la population du Select'om, testent la collecte des déchets alimentaires en points d'apport volontaire.

Plusieurs solutions sont proposées afin d'identifier le meilleur scénario de déploiement.

Les déchets alimentaires collectés sont méthanisés* pour produire de l'énergie renouvelable et de l'engrais naturel.

→ Objectifs

Les habitants des communes pilotes doivent évaluer les différentes solutions qui leur ont été proposées à l'issue de la phase de test d'un an.

Ce retour d'expérience concret permettra au Select'om de faire les meilleurs choix stratégiques et techniques, pour la mise en place du tri à la source des biodéchets sur tout son territoire.

Les solutions de distribution des bioseaux



- ✓ En réunion publique
- ✓ En porte à porte
- ✓ En mairie
- ✓ En déchèterie

Les équipements distribués aux foyers

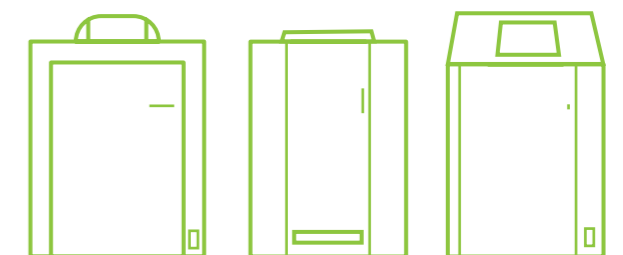


Un bioseau ouvert avec sac en bioplastique ou papier kraft



Un bioseau fermé sans sac

Trois types de points de collecte sont testés

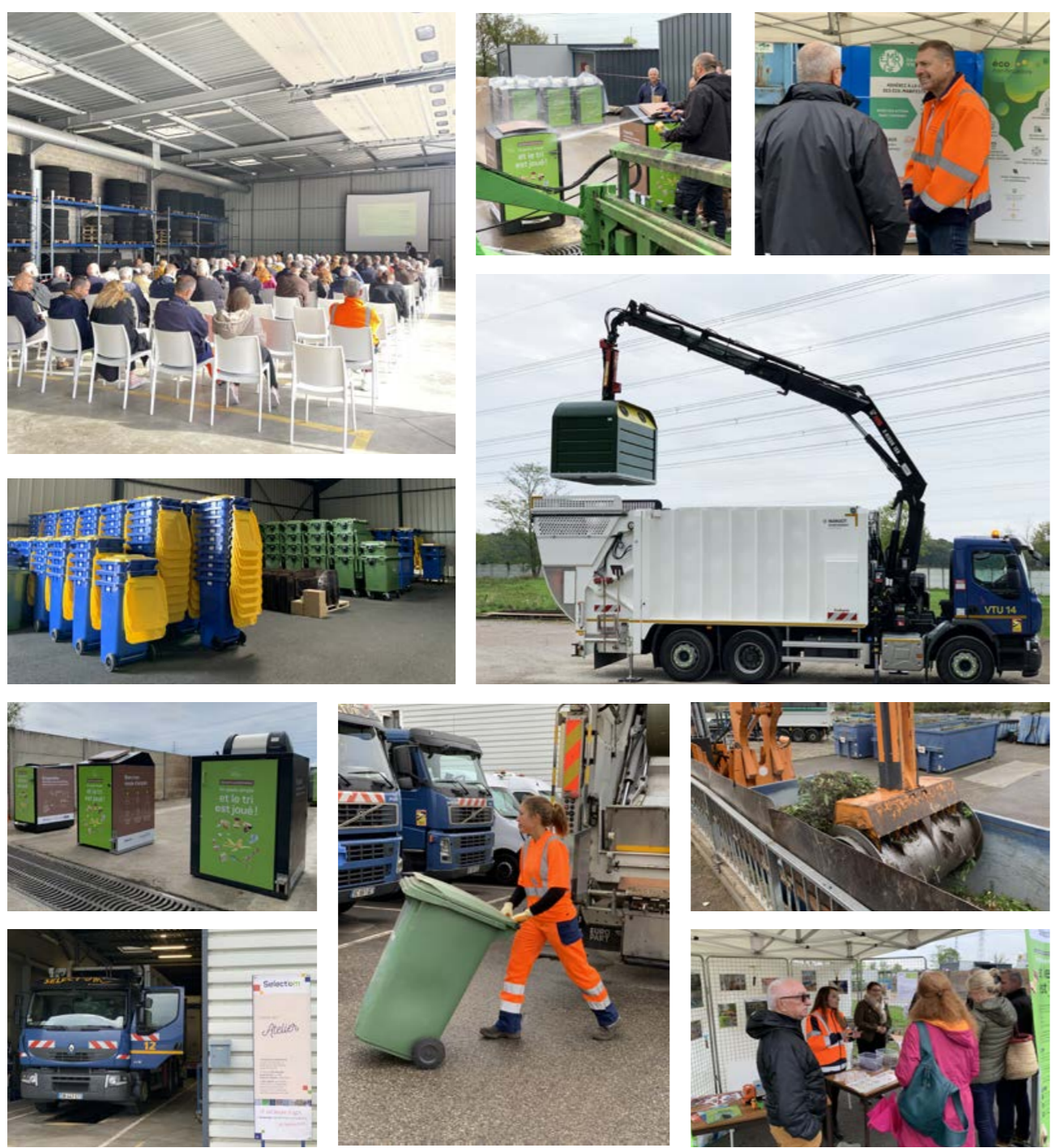


24 SEPTEMBRE 2022

Journée portes ouvertes au Select'om pour les élus

Le samedi 24 septembre 2022, les élus délégués des 69 communes du Select'om, les Maires et autres personnalités ont pu échanger sur les enjeux de demain autour de la gestion des déchets, véritable levier de l'économie circulaire.

Au programme : la collecte des déchets alimentaires, le projet de déchèterie à Wisches, la traçabilité du recyclage. M. Thierry Rogelet, sous-préfet de l'arrondissement de Molsheim, a également détaillé le plan national de prévention des déchets qui repose sur l'économie circulaire. Des sujets de fond, des démonstrations et des stands de sensibilisation ont permis aux élus d'appréhender les questions essentielles qui se posent autour de la gestion des déchets.



2.4 PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

Le Select'om est activement engagé dans la prévention* et la sensibilisation des usagers et des scolaires. Retour sur les principales actions engagées en 2022.

SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE*

A la maison ou au jardin, nous produisons près de 70 kg de déchets organiques. Le compostage permet d'obtenir **un fertilisant naturel, de réduire les déchets, de faire des économies et d'agir en faveur de l'environnement.**

Le Select'om propose depuis des années des ateliers Compostage aux particuliers ouvrant droit à l'achat d'un composteur à tarif préférentiel. Ces ateliers ont lieu régulièrement à Molsheim et dans les communes sur demande. L'embauche d'une maîtresse composteur a permis de **renforcer l'offre d'animation dès le mois de juin 2022.**

Le Select'om sensibilise également le jeune public et les écoles grâce à des animations pédagogiques.

Entre juin et décembre 2022, le Select'om a :

- formé **237** adultes,
- formé **327** enfants en écoles maternelles et primaires,
- vendu et subventionné **60** composteurs.

PROMOTION DU COMPOSTAGE COLLECTIF

Le Select'om accompagne **les établissements** (écoles, périscolaires, maisons de retraite etc.) et **particuliers vivant en habitation collective** dans **l'installation de site de compostage** et dans la **formation** des participants.

Entre juin et décembre 2022, le Select'om a :

- installé **1** site de compostage + **4** composteurs en école.

COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Le Select'om a proposé **4 réunions publiques** pour informer et sensibiliser les habitants des 4 premières communes pilotes (les 6 quartiers de Mutzig ont été équipés en porte à porte début 2023). **Une distribution en porte à porte** par les agents du Select'om a également permis d'aller au plus proche des **2 679 foyers pilotes.**

Entre septembre et décembre 2022, le Select'om a :

- rencontré plus de **600** personnes en réunion publique,
- distribué plus de **1 250 bioseaux**, dont **plus de 700** en porte à porte.





SENSIBILISATION AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Chaque Français gaspille en moyenne 29 kg de nourriture par an, dont 7 kg de produits encore emballés. C'est comme jeter un repas entier à la poubelle par semaine. Sensibiliser les enfants et prévenir le gaspillage alimentaire est une priorité pour l'évitement et la réduction des déchets alimentaires.



Entre septembre et décembre 2022, le Select'om a :
 ↘ formé **229** enfants en écoles maternelles et primaires.

SENSIBILISATION AUX DÉCHETS VERTS

Près de 40 kg de déchets végétaux par habitant sont collectés chaque année par le Select'om... Jeter les déchets verts, ça a un coût écologique et financier.



Le Select'om sensibilise les usagers sur l'évitement et la gestion des déchets verts. Jardin raisonné, paillage, mulching et compostage sont autant de solutions qui favorisent la biodiversité et simplifient la gestion des déchets verts.

Tout l'été 2022, le Select'om a mené plusieurs actions de :
 • formation interne des gardiens de déchèterie ;
 • sensibilisation auprès des usagers en déchèterie.

PROMOTION DU TRI ET DU RECYCLAGE

Le Select'om sensibilise les particuliers, les collectifs et les enfants au tri et au recyclage des déchets depuis de nombreuses années. Si le geste de tri est globalement bien connu, il reste toujours à renforcer afin de réduire nos poubelles d'ordures ménagères.

Entre janvier et décembre 2022, le Select'om a :
 ↘ formé **85** adultes,
 ↘ formé **185** enfants en écoles maternelles et primaires.

NOUVEAUTÉS 2022 :

4 brochures thématiques ont été éditées pour accompagner nos animations !



SENSIBILISATION DES ÉLUS ET DU GRAND PUBLIC

Convaincu que la sensibilisation à l'environnement et aux déchets doit se faire de façon globale, le Select'om soutient également des événements locaux. Il a notamment répondu présent au **Marathon du Vignoble** et à la **Journée Climat à Molsheim**.

Piliers essentiels de l'action du Select'om, les élus du territoire sont régulièrement sensibilisés aux enjeux liés à la gestion des déchets, que ce soit lors de **Comités Directeurs** ou de la **journée portes ouvertes aux élus** qui a eu lieu en septembre 2022.

REPAIR CAFÉ

Réparer ensemble, c'est l'idée des Repair Cafés dont l'entrée est ouverte à tous.

Le Select'om soutient le Repair Café porté par l'AGF de Wasselonne qui répond à 100% à la problématique de **réduction des déchets**.

En effet, **entre un tiers et la moitié** des objets apportés au Repair Café sont **réparés** ou **réparables** après l'achat d'une pièce détachée pour quelques euros seulement.

Au-delà de ces actions de réparation, le Repair Café apprend aux usagers à **voir autrement ce qu'ils possèdent et à en redécouvrir la valeur**. Le Repair Café favorise un changement de mentalité, condition première à une société durable construite par tous.

En 2022, lors des 9 sessions portées par l'AGF de Wasselonne :

↘ **416 objets**, soit **2 447 kg** ont été apportés :



▷ **51 %**
de réparation



▷ **26 %**
d'objets réparables moyennant l'achat d'une pièce détachée et/ou une opération complémentaire



▷ **23 %**
d'objets non réparables, déposés en déchèterie

▷ **1 243 kg**
de déchets évités

▷ **657 kg** de
déchets évitables

▷ **547 kg**
de déchets

= Plus de 1 déchet sur 2 évité

3. LA COLLECTE DES DÉCHETS

3.1 LA PRÉCOLLECTE DES EMBALLAGES

Il s'agit de l'étape juste avant la collecte. Vous avez un rôle essentiel à jouer dans le tri et la bonne collecte des déchets ! Voici un rappel des consignes et bonnes pratiques.

EMBALLAGES EN VERRE



Pots et bocaux en verre

Bouteilles en verre

LES BONNES PRATIQUES

- Aplatissez vos bouteilles dans le sens de la longueur.
- Ne nettoyez pas vos emballages, videz-les simplement.
- N'imbriguez pas vos déchets entre eux pour faciliter leur tri.

EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET BRIQUES ALIMENTAIRES



Briques en carton

Emballages en métal

Bouteilles et flacons plastique

Tous les emballages en plastique

EMBALLAGES EN PAPIERS/CARTONS



Papiers, courriers, lettres

Journaux et magazines

Annuaire et catalogues

Boîtes et emballages carton

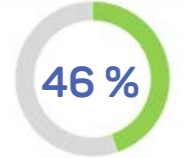
3.2 LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

➔ Modalités d'organisation de la collecte et tonnages collectés




Les ordures ménagères résiduelles, les emballages en plastique, métal et briques alimentaires et les papiers/cartons sont collectés en porte à porte*. Le détail des 51 communes disposant de la collecte sélective en porte à porte est disponible page 7. Ces collectes sont réalisées **en régie* par nos agents**.

L'achat des bacs est à la charge des habitants qui sont propriétaires de leur équipement. Des sacs jaunes de tri sont également mis gratuitement à disposition des usagers dans leurs mairies et en déchèterie.

22 834 tonnes
soit 227 kg/an/hab



Part de la collecte en porte à porte dans les DMA*

			
	Collecte des ordures ménagères résiduelles	Collecte sélective emballages en plastique, métal et briques alimentaires (corps creux)	Collecte sélective papiers/cartons (corps plats)
Fréquence de collecte	Hebdomadaire	Mensuelle	Mensuelle
Organisation	De 4h30 à 11h50 du lundi au jeudi	Le vendredi selon calendrier annuel	Le vendredi selon calendrier annuel
Présentation pour la collecte	En sacs dans le bac vert	En sacs jaunes ou en vrac dans le bac bleu à couvercle jaune	En vrac dans le bac bleu
Ressources mobilisées (en moyenne)	28 agents 14 camions	15 agents 7 camions	15 agents 7 camions
Distances parcourues pour la collecte	302 604 km	41 519 km	44 321 km
Tonnage collecté 2021	20 926 t	911 t	2 043 t
Tonnage collecté 2022	20 010 t	909 t	1 915 t
Évolution 2021>22	- 4 %	- 0,3%	- 6 %

3.3 LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

→ Modalités d'organisation de la collecte et tonnages collectés

Les emballages en plastique, métal et briques alimentaires, les papiers/cartons et le verre sont collectés en points d'apport volontaire*.

Collecte sélective* | Elle est réalisée **en régie* par nos agents**. Les conteneurs d'apport volontaire sont disponibles dans toutes les communes du territoire qui en ont exprimé le besoin (66 sur 69). Ils sont vidés chaque semaine par une équipe de 4 agents. Ils sont nettoyés quotidiennement par un agent dédié.

Collecte des déchets alimentaires | La collecte est réalisée **par un prestataire externe**. Les conteneurs sont disponibles sur les 5 communes pilotes. Ils sont vidés et nettoyés chaque semaine.

6 108 tonnes
soit 60 kg/an/hab

12 %

Part de la collecte
en apport volontaire
dans les DMA*

	Collecte sélective des emballages en plastique, métal et briques alimentaires (corps creux)	Collecte sélective papiers/cartons (corps plats)	Collecte du verre	Collecte des déchets alimentaires 14/09/22→31/12/22
Nombre de conteneurs	222	224	260	37
Taux d'équipement	1 pour 454	1 pour 450	1 pour 388	1 pour 173
Ressources mobilisées (en moyenne)	3 agents 3 camions		1 agent 1 camion	1 agent 1 camion
Distances parcourues pour la collecte	27 799 km	45 235 km	25 959 km	712 km
Tonnage collecté 2021	543 t	1 630 t	4 068 t	0
Tonnage collecté 2022	542 t	1 542 t	4 000 t	24 t pour 3 mois ^{1/2}
Évolution 2021>22	- 0,1 %	- 5 %	- 2 %	/

3.4 LES DÉCHÈTERIES

→ Modalités d'organisation de la collecte

La déchèterie est un **espace aménagé, gardienné et clôturé** où les usagers peuvent apporter **certains de leurs déchets** afin que ceux-ci soient **réacheminés vers les filières de traitement adéquates** (recyclage, valorisation...). Les déchèteries sont des installations classées pour la protection de l'environnement et donc soumises à une réglementation très stricte.

Le Select'om dispose d'un **réseau de 8 déchèteries** qui maillent aujourd'hui son territoire, offrant ainsi **une déchèterie pour 12 595 habitants** (voir page 7 la répartition sur le territoire). Elles jouent un rôle essentiel dans la collecte des déchets puisqu'elles permettent aujourd'hui de collecter **20 835 tonnes**, soit **42 % des tonnages** totaux collectés par le syndicat.

20 835 tonnes
soit 185 kg/an/hab


42 %

Part de la collecte
en déchèteries dans
les DMA*

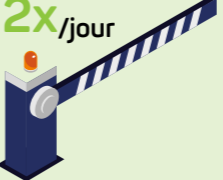
▶ **81 % des tonnages collectés en déchèteries (hors inertes) sont recyclés.**

Les huit déchèteries sont **exploitées en régie*** par le personnel du Select'om qui assure **le gardiennage et le vidage des bennes**.


→ Modalités d'accueil dans nos déchèteries




Avoir un badge d'accès
(24 passages max/an)




2 passages maximum par jour



1 m³ de déchets par passage
(tolérance de 2m³ pour les encombrants)



Véhicule de plus de 2,10m interdit le samedi



Accès conditionné au respect du gardien et du règlement.

Consultez notre site Internet pour retrouver toutes les informations pratiques :

www.select-om.com

- **Adresses et horaires des 8 déchèteries :**
 ↳ [Le Select'om et vous > Déchèteries > Adresses et horaires d'ouverture](#)
- **Obtenir un badge de déchèterie :**
 ↳ [Le Select'om et vous > Déchèteries > Mon badge](#)
- **Consultez la liste des déchets acceptés et des déchets refusés :**
 ↳ [Les Déchets > Les déchets en déchèterie](#)

Accueil de 5 communes hors territoire du Select'om :

Dans un souci d'**optimisation des installations publiques**, le Select'om et le Syndicat mixte du Pays de la Mossig et de la Sommerau ont offert aux usagers de Crastatt, Hohengoeft, Rangen, Wangenbourg-Engenthal et Zeinheim la possibilité d'accéder aux déchèteries du Select'om contre une participation annuelle (délibération N° 022-04-2021). Le **nombre d'habitants retenu pour la collecte en déchèterie est donc de 103 309 habitants**.


→ Horaires et adresses des 8 déchèteries

Nos déchèteries passent aux horaires d'été ou d'hiver à chaque changement d'heure. Elles sont fermées les jours fériés, du vendredi Saint au lundi de Pâques inclus ainsi que les après-midi des 24 et 31 décembre.


Les horaires indiqués ci-dessous sont susceptibles de changer en cours d'année, merci de consulter notre site Internet avant tout passage.

Lieu	Été	Hiver
BOERSCH Zone artisanale	<ul style="list-style-type: none"> • Mercredi et samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 • Vendredi de 13h30 à 19h 	<ul style="list-style-type: none"> • Mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h • Vendredi de 13h30 à 17h
DUPPIGHEIM Avenue de la Gare	<ul style="list-style-type: none"> • Mardi et samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 	<ul style="list-style-type: none"> • Mardi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
MARLENHEIM Rue de l'Usine	<ul style="list-style-type: none"> • Mardi de 13h30 à 19h • Jeudi et samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 	<ul style="list-style-type: none"> • Mardi de 13h30 à 17h • Jeudi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
MOLSHEIM 52 Route Industrielle de la Hardt	<ul style="list-style-type: none"> • Du mardi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 	<ul style="list-style-type: none"> • Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
MUHLBACH-SUR-BRUCHE Rue de la Gare	<ul style="list-style-type: none"> • Mardi de 13h30 à 19h • Jeudi et samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 	<ul style="list-style-type: none"> • Mardi de 13h30 à 17h • Jeudi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE Route de Poutay	<ul style="list-style-type: none"> • Jeudi et samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeudi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
SCHIRMECK-LA BROQUE Route du Donon	<ul style="list-style-type: none"> • Mercredi et samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 	<ul style="list-style-type: none"> • Mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
WASSELONNE Rue de Hohengoef	<ul style="list-style-type: none"> • Mercredi et samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 	<ul style="list-style-type: none"> • Mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h


→ Modalités d'accueil des professionnels




Avoir un badge d'accès professionnel




Se présenter au gardien avant de décharger



1 m³ de déchets par passage par semaine



Accès interdit le samedi



Accès conditionné au respect du gardien et du règlement.

Consultez notre site Internet pour retrouver toutes les informations pratiques :

www.select-om.com

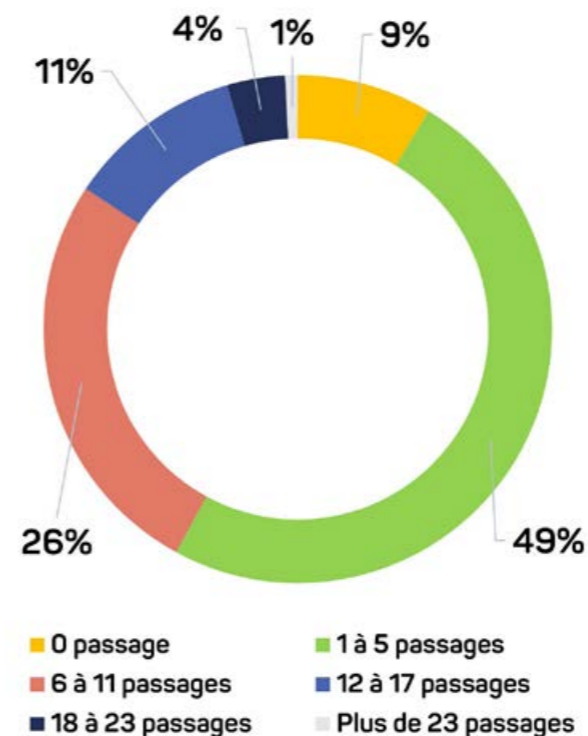
↳ [Le Select'om et vous](#) > [Professionnels et associations](#) > [Redevance spéciale](#)

→ Répartition des entrées par déchèterie

	Nombre d'entrées 2022	% des entrées totales	Evolution 2021→22
BOERSCH	27 031	13%	- 12 %
DUPPIGHEIM	14 774	7%	- 5 %
MARLENHEIM	26 989	13%	- 2 %
MOLSHEIM	67 345	32%	- 14 %
MUHLBACH	22 148	11%	- 8 %
SAINT-BLAISE	11 605	5%	- 5 %
SCHIRMECK	18 580	9%	- 3 %
WASSELONNE	20 729	10%	8 %
TOTAL	209 201	100%	- 8 %

En 2022, la fréquentation des déchèteries a baissé de 8 % par rapport à 2021, retrouvant ainsi un taux d'entrées plus habituel d'avant Covid.

→ Nombre de visites par usager en 2022



En 2022, 9 % des usagers ne se sont pas rendus en déchèterie. 86 % des usagers s'y sont rendus entre 1 et 17 fois et 5 % plus de 18 fois.



-6%
par rapport à 2021

▷ **5 197** bennes ont été vidées en 2022

→ La collecte des Déchets Ménagers Spéciaux* (DMS)



Les particuliers peuvent ramener leurs déchets dangereux - acides, colles, solvants etc. - en déchèterie dans la limite de 30 kg par foyer.

Depuis 2019, une collecte permanente des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS*) a été mise en place à la déchèterie de Molsheim. La déchèterie est dotée d'un conteneur adapté à la collecte de ces déchets dangereux comme les peintures et les solvants. Les agents de déchèteries sont formés à la classification et à la gestion de ces produits.

Des collectes ponctuelles sont organisées deux fois par an dans les autres déchèteries. Les dates sont disponibles sur le site Internet.

→ Le réemploi grâce au partenariat avec EMMAÜS

Depuis 2009, Emmaüs Centre Alsace se déplace sur le territoire du Select'om afin de collecter les objets et meubles réutilisables chez les particuliers.

Pour l'année 2022, ce sont 26 tonnes de déchets qui ont été éliminées suite à la collecte.

→ Répartition des tonnages collectés en déchèterie par type de déchets

Tonnages	TOTAL 2019 en tonnes	TOTAL 2020 en tonnes	TOTAL 2021 en tonnes	TOTAL 2022 en tonnes	Evolution 2021→22
Ampoules & tubes	3	5	5	5	0 %
Batteries	33	32	37	26	- 30 %
Bois	2 247	2 283	2 216	1 956	- 12 %
Capsules Nespresso	24	28	29	18	- 38 %
Déchets stockés*	228	172	42	0	- 100 %
DEEE*	868	853	904	827	- 9 %
DMS*	86	99	102	81	- 21 %
Encombrants	2 739	2 694	2 972	2 693	- 9 %
Ferrailles	1 131	1 116	1 049	931	- 11 %
Gravats	5 200	5 515	6 106	5 883	- 4 %
Huiles minérales	42	43	41	42	2 %
Huiles végétales	4	7	11	14	27 %
Huisseries	58	64	57	41	- 28 %
Meubles	959	1 260	1 963	1 909	- 3 %
Papiers-cartons	1 002	953	1 045	959	- 8 %
Piles	7	6	7	8	14 %
Plastique	150	137	154	152	- 1 %
Plastiques rigides	12	21	17	17	0 %
Plâtre	741	757	857	802	- 6 %
Pneus	71	115	101	64	- 36 %
Radiographie	1	1	1	0	- 100 %
Végétaux	4 167	3 618	4 857	3 742	- 23 %
Verre	621	580	612	639	4 %
Impact Covid					
TOTAL	20 394	20 359 <i>avec 2 mois de fermeture</i>	23 185	20 809	- 10 %

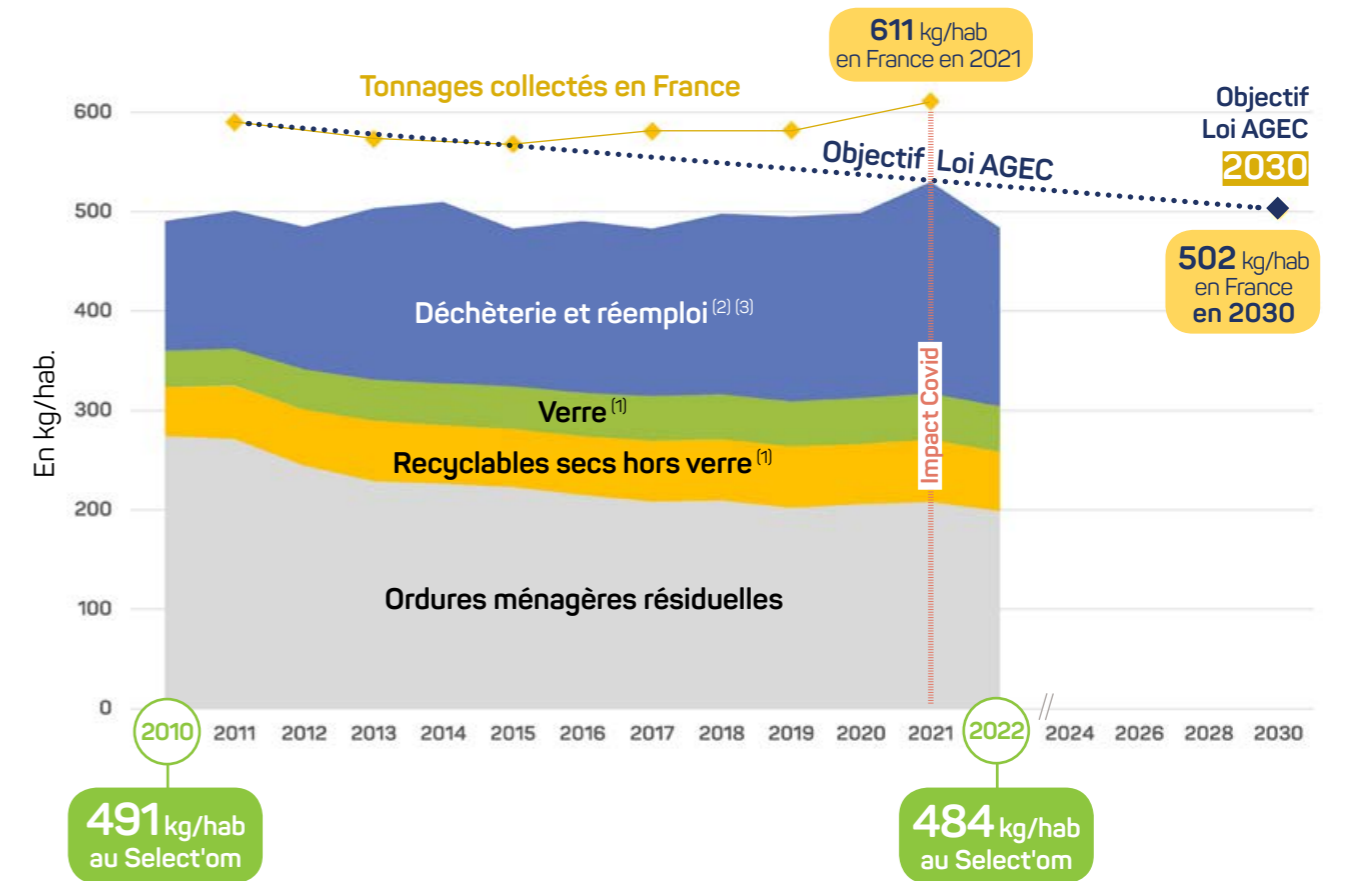
↘ En 2022, la quantité globale de déchets déposés en déchèteries diminue de 10 % par rapport à 2021. La crise sanitaire de 2020 et 2021 a fortement impacté les modes de vie et de consommation, influençant la production de déchets. De manière générale, les tonnages collectés en déchèterie reviennent à la normale (d'avant Covid).

↘ Les déchets stockés* passent de 228 tonnes en 2019 à 0 en 2022. Cette baisse s'explique par la volonté du Select'om de s'orienter vers de nouvelles filières de traitement moins polluantes, conformément aux attentes nationales. Les matelas sont désormais collectés dans la benne Meubles afin d'être recyclés/valorisés énergétiquement. Ils étaient auparavant stockés, leur taille ne permettant pas un traitement spécifique.

↘ La quantité de végétaux apportées en déchèterie diminue de 23 %. Cette baisse peut s'expliquer par les conditions météo et par la prévention effectuée en déchèterie à l'été 2022.

3.5 BILAN ET ÉVOLUTION

→ Évolution des tonnages collectés par le Select'om



Le graphique ci-dessus présente l'évolution des tonnages collectés par le Select'om, en kg par habitant, depuis 2010, en séparant les 4 principaux flux de déchets collectés.

Au Select'om : on note une belle diminution de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles (-27 % entre 2010 et 2022) en faveur de plus de tri en collecte sélective et surtout en déchèterie. De façon plus globale, les tonnages collectés par habitant évoluent peu entre 2010 et 2022 (491 kg collectés par habitant en 2010 contre 484 kg par habitant en 2022).

En France : on note une forte hausse des tonnages collectés depuis 2016 (en jaune). Cette hausse éloigne la France de la trajectoire menant à un des objectifs fixés par la Loi AGEC pour 2030 : une réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés* par habitant (DMA) par rapport à 2010.

La Loi AGEC définit un objectif à atteindre de 502 kg de DMA* par habitant pour 2030 (ligne bleue). Au Select'om, cet objectif est déjà atteint mais cela ne signifie pas qu'il faut relâcher nos efforts. En France, comme au Select'om, il reste de grandes marges de manœuvre pour diminuer globalement la quantité de déchets que nous produisons et répondre aux enjeux climatiques actuels et futurs.

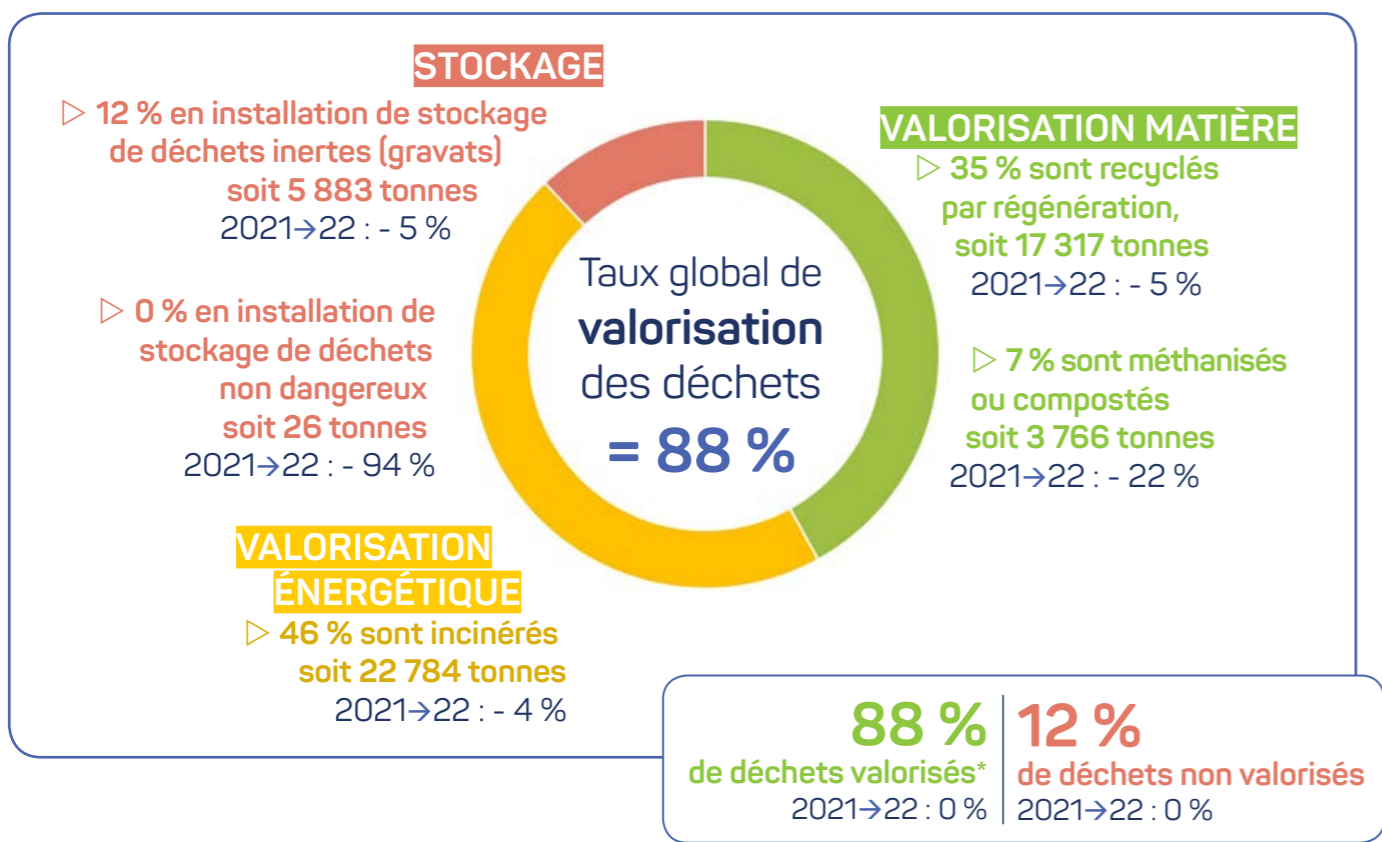
(1) les chiffres incluent la collecte en déchèterie
 (2) les chiffres s'entendent hors recyclables secs et hors verre
 (3) le nombre d'habitants retenu pour nos déchèteries est de 103 309 habitants. Ce chiffre prend en compte l'accueil des habitants de Crastatt, Hohengoef, Rangen, Wangenbourg-Engenthal, Zeinheim dans nos déchèteries. Voir les modalités d'accueil en déchèterie, page 23.

Source tonnages France : ADEME, Résultats clés de l'enquête collecte en 2021, publiée en avril 2023.

4. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS



4.1 QUELLE VALORISATION DES DÉCHETS COLLECTÉS ?



88 % des déchets collectés par le Select'om sont valorisés.

- ↘ La **valorisation** consiste dans "le réemploi, le recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie" (loi du 13 juillet 1992).
- ↘ La **régénération** est un procédé de recyclage qui permet de redonner au déchet une grande partie de ses propriétés d'origine pour retrouver quasiment les mêmes performances et être réutilisé de façon similaire.

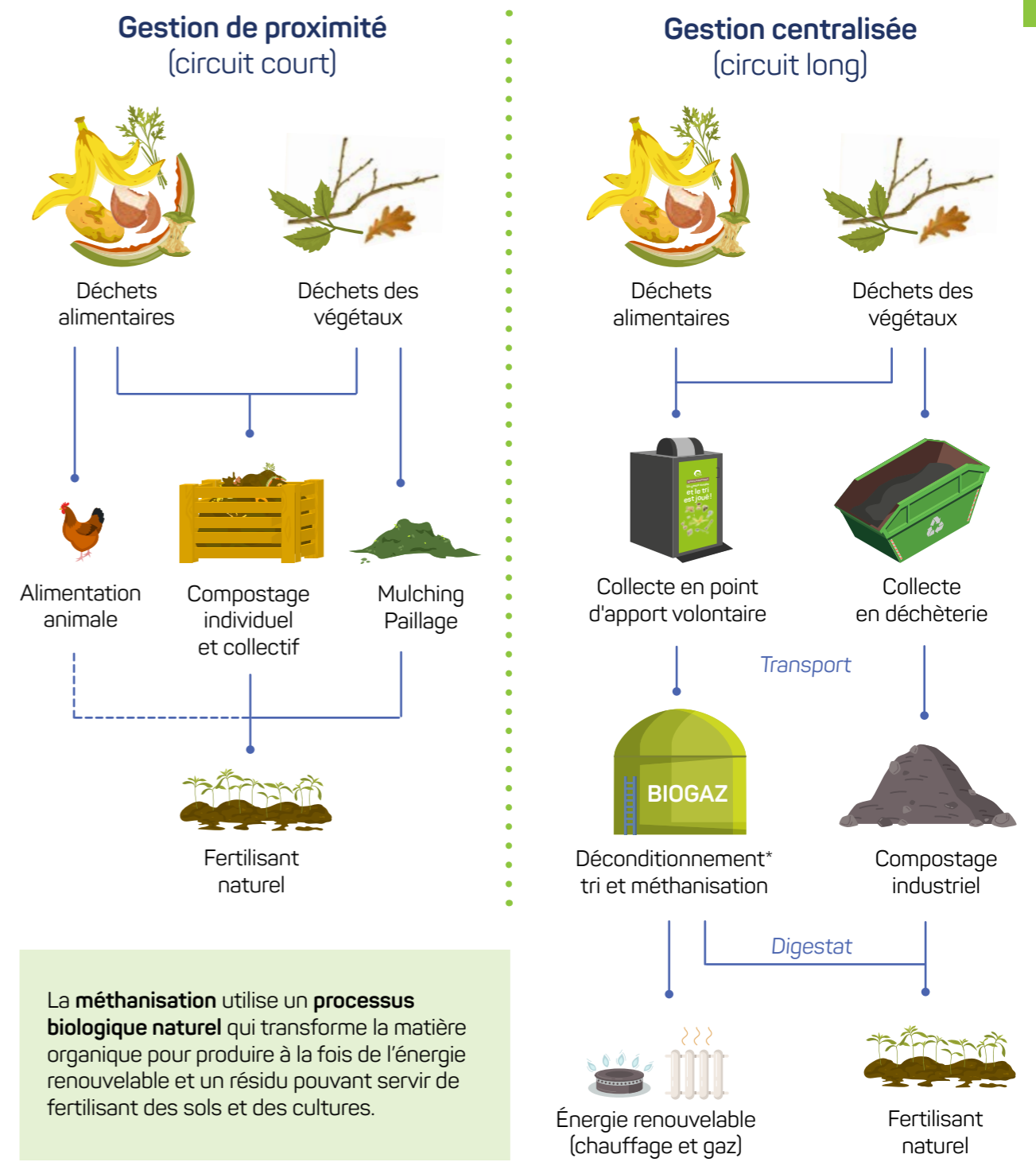
Objectif : -50 % de stockage de déchets non dangereux non inertes pour 2025

- ↘ Seuls **12 % des déchets collectés finissent en installation de stockage** dont presque exclusivement des déchets inertes (gravats), les plus stables à stocker.
- ↘ Les déchets stockés en installation de stockage de déchets non dangereux ont été **réduits de 94 %** par rapport à 2021.

→ Comment traiter et valoriser les biodéchets ?

Le tri des biodéchets* à la source sera obligatoire à partir du 31 décembre 2023.

A partir de cette date, les collectivités ont l'obligation de proposer des solutions aux particuliers pour le tri à la source des biodéchets. Il existe plusieurs façons de valoriser vos biodéchets : directement depuis chez vous (circuit court) ou de façon centralisée (circuit long).
 La **méthanisation*** est un processus centralisé vertueux qui aide à réduire la dépendance énergétique de la France aux énergies fossiles et les émissions de Co2 de l'agriculture.
 Le **compostage*** est la solution la plus économique et pertinente à l'échelle individuelle pour valoriser la majorité des biodéchets : il n'y a pas de transport de vos déchets et vous récupérez un fertilisant naturel à la fin du processus.



4.2 LES MODES DE TRAITEMENT

Le Select'om sous traite le traitement et la valorisation des déchets collectés. Les destinataires des déchets sont des éco-organismes et des prestataires choisis dans le cadre de marchés publics.

→ Modes de traitement et tonnages par type de déchets

Mode de traitement et quantité (2022)	Type de déchets	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Évolution 2021→22	
Valorisation matière 21 083 t	Ampoules & tubes	5	5	0 %	
	Batteries	37	26	- 30 %	
	Bois	2 216	1 956	- 12 %	
	Capsules Nespresso	29	18	- 37 %	
	DEEE	904	827	- 9 %	
	Ferrailles	1049	931	- 11 %	
	Huiles minérales	41	42	2 %	
	Huiles végétales	11	14	27 %	
	Huisseries	57	41	- 28 %	
	Meubles	1 963	1 909	- 3 %	
	Papiers/cartons	4 718	4 416	- 6 %	
	Plastiques, briques alimentaires, emballages acier/alu	1 608	1 603	0 %	
	Plastique rigide	17	17	0 %	
	Piles	7	8	14 %	
	Plâtre	857	802	- 6 %	
	Pneus	101	63	- 36 %	
	Radiographie	1	0	- 100 %	
	Verre plat	4 680	4 639	- 1 %	
	Recyclage : Régénération ou réutilisation	Végétaux	4 857	3 742	- 23 %
	Recyclage : Compostage industriel				
Recyclage : Méthanisation	Biodéchets	0	24	/	

Mode de traitement et quantité (2022)	Type de déchets	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Évolution 2021→22
Valorisation énergétique 22 784 t	Ordures Ménagères résiduelles (OMR)	20 926	20 010	- 4 %
	Divers déchèteries	2 675	2 693	1 %
	Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	102	81	- 21 %
Stockage 5 909 t	ISDI - Installation de stockage de déchets inertes			
	Gravats	6 106	5 883	- 4 %
	ISDND - Installation de Stockage pour les Déchets ménagers et assimilés Non Dangereux			
	Divers déchèterie et encombrants	382	26	- 93 %
	Déchets ultimes	42	0	- 100 %

↘ Retrouvez la hiérarchie des modes de traitement et l'ensemble des définitions dans le lexique page 43 à la fin du rapport annuel.

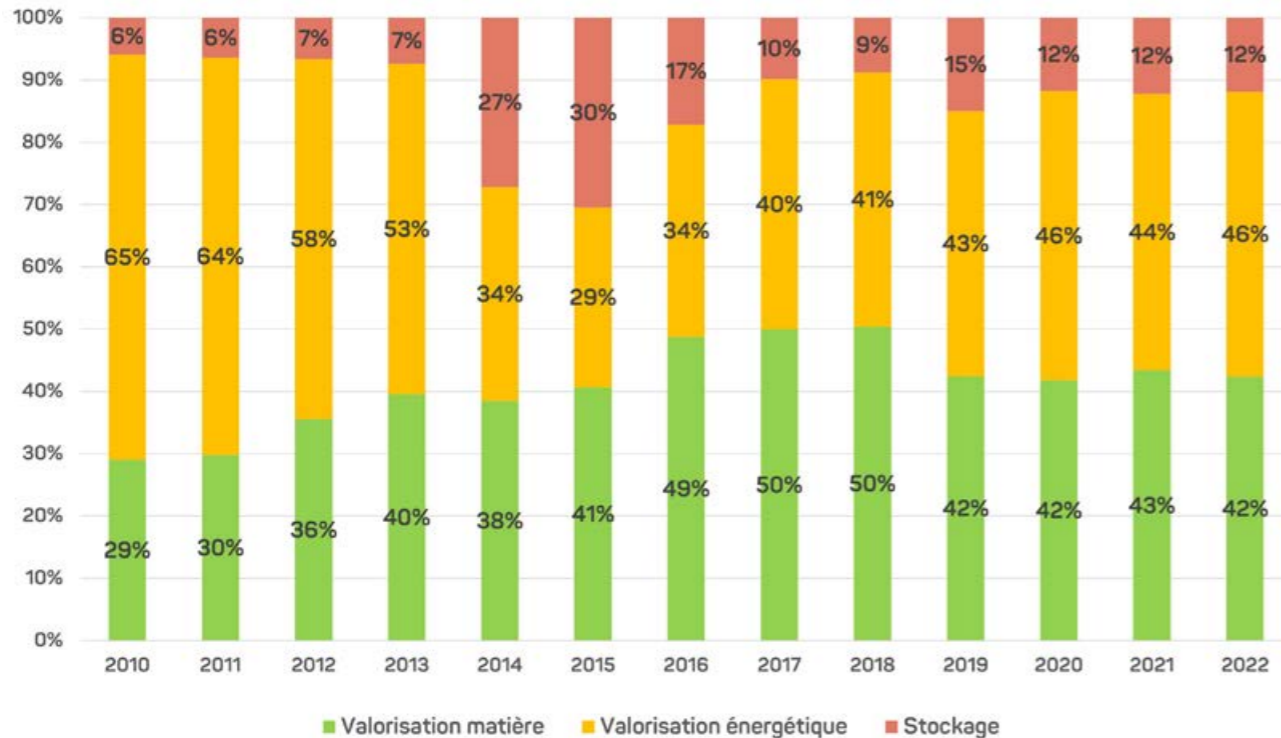
LA HIÉRARCHIE DES TRAITEMENTS SELON LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Quand la production de déchets n'a pas pu être évitée (prévention), les traitements doivent privilégier, dans l'ordre, la réutilisation, le recyclage et la valorisation matière puis les autres valorisations (dont énergétique). L'élimination ne constitue qu'une solution de dernier ressort.



4.3 BILAN ET ÉVOLUTION

→ Évolution de la valorisation des déchets depuis 2010



- ↘ **88 %** des déchets collectés par le Select'om sont valorisés*, dont **42 %** via une valorisation matière* (recyclage, compostage, méthanisation).
- ↘ Les déchets en installation de stockage de déchets non dangereux* ont été réduits de **97 %** par rapport à 2010 (971 tonnes en 2010 contre 26 tonnes en 2022).

LES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES :

- ↘ Orienter **65% (en poids)** des déchets non dangereux non inertes vers des filières de valorisation matière* à l'horizon 2025.

Au Select'om, **48 %** des déchets, non dangereux, non inertes, ont été traités par une valorisation de la matière en 2022. Il reste une **marge de progression** avec la mise en place de la collecte des déchets alimentaires, la valorisation du compostage et les nouvelles filières de recyclage à venir (*lire Enjeux et perspectives 2023, Nouvelle déchèterie à Wisches page 41*).

- ↘ **Moins 50 %** de stockage de déchets non dangereux non inertes entre 2010 et 2025

Le nombre de déchets stockés est en net recul. Ce chiffre s'explique par la **volonté du Select'om de s'orienter vers de nouvelles filières de traitement moins polluantes**.

Ceci est conforme à la loi n° 2015/992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) qui prévoit de **réduire de 50 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage par rapport à 2010**.



5. IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE

Conscient des conséquences écologiques que peuvent avoir les opérations de gestion des déchets*, le Select'om agit au quotidien en essayant de limiter son impact sur l'environnement et de prévenir la pollution.

Voici un aperçu des **mesures spécifiques prises en 2022** pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement.

ECLAIRAGE DES BÂTIMENTS

Toutes les lampes de l'extérieur du bâtiment administratif ainsi que les lampes extérieures et intérieures des 8 déchèteries **ont été remplacées par des ampoules à LED**.

Un **système de programmation et de temporisation** a également été mis en place.

L'éclairage a été **coupé la nuit** sur l'ensemble des sites du Select'om afin de **préserver les rythmes biologiques de la faune et de la flore** ainsi que les consommations d'énergie superflues.

Des **détecteurs de présence** permettent aux agents de collecte de **travailler en toute sécurité** sur le site principal du Select'om.

Tous ces travaux ont été **réalisés fin d'année 2022 en régie*** par l'équipe de l'atelier du Select'om.

Au total, **21 500 € TTC ont été investis** pour **réduire la consommation d'énergie** et **limiter notre impact sur la faune et la flore**.

COMMANDE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Deux nouveaux véhicules électriques de service ont été acquis en 2022. Il s'agit d'une Peugeot 208 et d'un e-Partner.

Ces véhicules ont été livrés en 2023 et permettent de **limiter au maximum notre empreinte carbone** lors des déplacements plus limités.

Deux bornes de charge pour véhicules électriques **ont été installés** en régie* au siège du Select'om pour 3 400 € TTC.

FAUCHE TARDIVE

En 2022, le Select'om continue son **action de fauche tardive sur les espaces verts** des déchèteries et de son siège administratif.

La fauche tardive c'est l'action de tonte mécanique ou manuelle réalisée sur une prairie ou parcelle. Elle est pratiquée en septembre.

Cette méthode permet aux espèces présentes (faune et flore) **d'effectuer l'ensemble de leurs cycles sur place et de préserver les sols**. Elle permet également à la plupart des fleurs des prés de se ressemer. Elle contribue ainsi à **préserver et à promouvoir la qualité botanique des prairies**.

PARTIE 2

Les indicateurs économiques et financiers

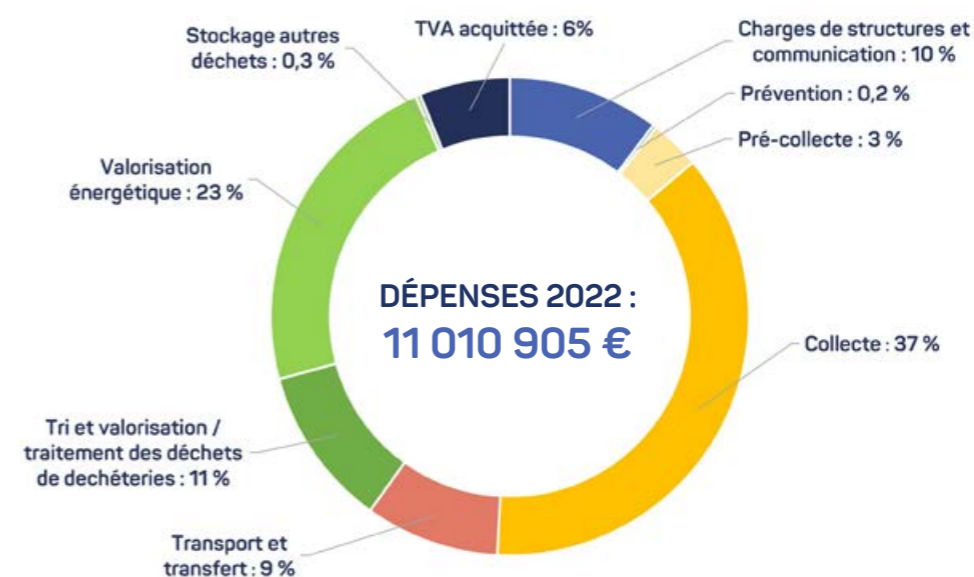
Conformément aux recommandations de l'ADEME, les coûts sont présentés de manière synthétique et les chiffres sont arrondis au delà de 1€.

6. LES COÛTS D'EXPLOITATION DU SERVICE

6.1 BUDGET ET FINANCEMENT

→ Budget 2022 : les dépenses et les recettes

↳ Charges de fonctionnement : compte administratif 2022



↳ Recettes de fonctionnement : compte administratif 2022



➔ **Financement : les principales recettes en détail**



Contribution des usagers, TEOM : 6 784 428 €
 Le financement du syndicat se fait principalement via la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM). Cette taxe figure sur l'avis de la taxe foncière. Elle est calculée en fonction de la valeur locative cadastrale des locaux et du taux de la TEOM voté chaque année.

Le Select'om vote un taux unique pour l'ensemble de son territoire. **Le taux est de 6,80 % pour l'année 2022.**
 Les usagers autres que les ménages sont assujettis à la redevance spéciale dont le montant est déterminé en fonction du service rendu par la collectivité, c'est-à-dire en fonction de la nature et de la quantité des déchets pris en charge par le Select'om. Les tarifs sont votés annuellement par le Comité Directeur.



Soutiens et aides des organismes agréés : 1 417 155 €

CITEO emballages	CITEO	ECO MOBILIER
1 140 960 €	153 589 €	44 518 €

OCAD3E	ECO TLC	ECO DDS	Corepile
63 392 €	10 073 €	4 622 €	0 €



Recettes industrielles : 1 286 569 €
 Les recettes industrielles constituent pour l'essentiel la vente de matériaux recyclables.



Subvention d'exploitation : 13 811 €
 Il s'agit d'un soutien financier accordé par l'ADEME.



Redevance spéciale : 1 379 625 €
 La réglementation prévoit que l'**élimination des déchets des professionnels assimilables aux déchets ménagers** soit financée par une **redevance spéciale**. Cette redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés.

Par conséquent, pour la facturation des déchets que les usagers autres que les ménages présentent à la collecte, ces derniers sont assujettis à la redevance spéciale sur la base d'un décompte semestriel établi en fonction du nombre d'enlèvements et selon le volume du ou des conteneurs présentés à la collecte et des apports en déchèteries. Pour les petites quantités, un forfait minimum a été mis en place depuis 2015.

Nombre de clients professionnels en 2022	Pourcentage de clients bénéficiant du service :			Montant de la redevance spéciale
	> Collecte en porte à porte	> Déchèteries	> Location et vidage de conteneur	
1994	1233	1081	23	1 379 625 €



6.2 PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Échéance	Montant annuel des prestations 2022 en TTC
ACTUA	Mise à disposition de personnel temporaire	27/08/2023	154 168 €
COVED	Tri des corps creux	31/12/2024	486 535 €
GRAS SAVOYE	Assurance des droits statutaires	31/12/2024	218 358 €
SCHROLL	Traitement des déchets de bois	31/12/2024	99 415 €
SCHROLL	Traitement des déchets de plâtre	31/12/2024	95 633 €
SENERVAL	Traitement des encombrants de déchèterie	30/06/2023	137 914 €
SENERVAL	Traitement des déchets incinérables des déchèteries	01/07/2023	184 413 €
SENERVAL	Traitement des ordures ménagères résiduelles	02/07/2023	2 342 283 €
SOS PNEUS	Fourniture et montage de pneumatiques	16/05/2023	78 221 €
VEOLIA	Mise en balles et transfert des corps creux	31/12/2024	211 908 €
VEOLIA	Traitement des déchets végétaux	31/12/2024	75 511 €



6.3 LA DÉCOMPOSITION DES COÛTS

→ Le coût complet en € HT par habitant

Le **coût complet** est l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.). Ce coût est pertinent pour mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation.

122 €^{HT}
en France en 2018

99 €

C'EST CE QUE COÛTE PAR HABITANT LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

→ Le coût aidé en € HT par habitant

Le **coût aidé** est l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) après déduction des :

- produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers),
- soutiens des éco-organismes (filières à responsabilité élargie des producteurs/REP),
- aides publiques.

Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.

98 €^{HT} en France en 2018	109 €^{HT} en France en 2020	Soutiens éco-organismes 15 €
Coût aidé / Reste à charge pour l'utilisateur 71 €		Produits industriels et aides 13 €

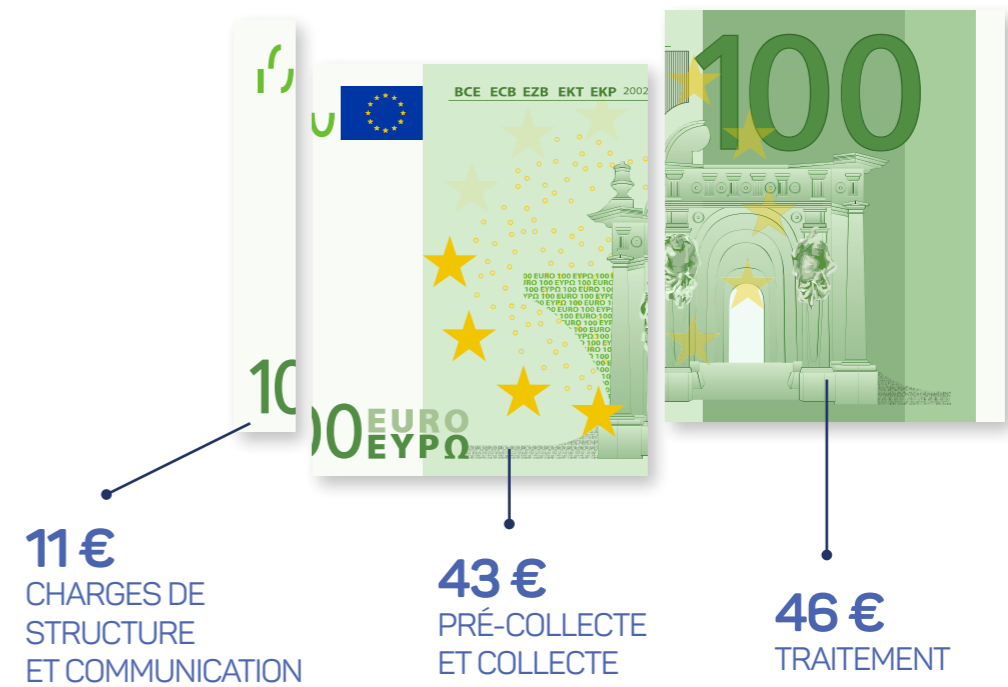
→ Détail du coût aidé (après déduction des recettes et subventions)

- ↳ en € HT par habitant
- ↳ en € HT par tonne

	 Ordures ménagères résiduelles	 Emballages recyclables	 Papiers/cartons	 Verre	 Déchèteries et encombrants
Coût aidé 2022 en €/hab	52 €	1 €	-1 €	2 €	17 €
Évolution 2021→22	12 %	- 78 %	- 264 %	3 %	0 %
Moyenne France 2018 ⁽¹⁾	55 €	11 €	1,8 €	22 €	
Coût aidé 2022 en €/t.	262 €	51 €	-28 €	50 €	90 €
Évolution 2021→22	17 %	- 76 %	- 280 %	4 %	12 %

⁽¹⁾ Note : la décomposition du coût aidé de gestion des déchets en 2018 au niveau national inclut également 7 € pour les autres déchets. Ce montant n'est pas détaillé dans l'étude.

→ En 2022, lorsque le Select'om perçoit 100 €, il les utilise comme suit :



Sources chiffres 2018 : ADEME, Déchets chiffres-clés L'essentiel 2021, publié en avril 2022.
chiffres 2020 : ADEME/www.sinoe.org

PARTIE 3

Enjeux et perspectives 2023



ENJEUX ET PERSPECTIVES 2023

RELANCE DU PROGRAMME D'ANIMATIONS ET PLPDMA

Le service Communication et Prévention s'est renforcé avec l'embauche d'une **maître composteur** depuis avril 2022.

Véritable ambassadrice de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets, elle a déjà rencontré et formé **plus de 1 500 personnes depuis son arrivée**. Son action sera complétée par l'embauche d'un/une **chargé(e) de mission prévention et tri des déchets** qui aura notamment en charge la rédaction et la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Le Select'om souhaite par ce biais **élargir son offre de prévention** auprès des usagers et donner **plus de poids à l'évitement des déchets**.

NOUVEAU PARTENARIAT REPAIR CAFÉ

Un **nouveau partenariat** avec l'association **Still Animation** sera signé début 2023 pour l'organisation de **Repair Cafés** sur notre territoire.

Le Select'om souhaite, par cette action et par une communication renforcée sur cette thématique, **soutenir toutes les formes d'évitement des déchets**.

OPÉRATION PILOTE 1 RUE = 1 PASSAGE

Le freinage des véhicules est l'une des principales sources de pollution en ville.

En 2023, les habitants de Rosheim seront invités à **regrouper leurs poubelles, sur un seul côté des rues, aux points de regroupement identifiés au sol**.

Cette opération devrait permettre de **réduire de 34 % le nombre d'arrêts** des camions poubelle et de **45% le nombre de km** parcourus dans Rosheim, réduisant d'autant la pollution de l'air et le bruit. Elle sera menée en parallèle de plusieurs autres pistes de réflexion comme la **réduction de la fréquence des collectes des ordures ménagères en porte à porte**.

Le Select'om souhaite **optimiser un maximum ses circuits de collecte** afin de **maîtriser les augmentations de coût à venir** et de **réduire au maximum son empreinte sur l'environnement**.

COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES : ENQUÊTE ET MISE EN OEUVRE

Un enquête auprès des 5 communes pilotes pour la collecte de déchets alimentaires (détails page 15) permettra au Select'om de **faire les meilleurs choix stratégiques et techniques** pour la **mise en place du tri à la source des biodéchets** sur tout le territoire du Select'om.

La collecte des déchets alimentaires, qui représentent 1/3 de nos poubelles, est **un enjeu essentiel** pour les collectivités comme pour les usagers.

NOUVELLE DÉCHÈTERIE À WISCHES

Une **nouvelle déchèterie à Wisches** est à l'étude. Les travaux devraient débuter au printemps 2024 pour une **livraison en 2025**. Cette déchèterie remplacera celle de Schirmeck, devenue trop exiguë et enclavée.

Elle permettra de mettre en place de **nouvelles filières de tri**, un **espace pédagogique**, un local **réemploi** ainsi qu'un **casier de broyat** pour être au plus près des besoins des usagers.

LEXIQUE ET NOTIONS GÉNÉRALES

HIÉRARCHIE ET TYPES DES DÉCHETS

Déchets de la collectivité ↳ Espaces verts publics ↳ Voirie et marchés ↳ Assainissement	DMA - Déchets ménagers et assimilés ↳ Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets, comprenant :	OMA - Ordures ménagères et assimilées ↳ Les déchets de routine/du quotidien, comprenant :
	Déchets occasionnels ↳ Encombrants, déchets verts, déblais et gravats, déchets dangereux	OMR - Ordures ménagères résiduelles ↳ Poubelle verte

Biodéchets

Il s'agit des déchets non dangereux biodégradables comprenant :

- ↳ des déchets verts, de jardin et de parc ;
- ↳ des déchets alimentaires ou de cuisine.

Déchets inertes

Ce sont des déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique avec l'environnement au contact d'autres matières. Ils proviennent principalement des déchets minéraux.

DEEE ou D3E

Il s'agit des Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (matériel informatique, électroménager, outils etc.). Ils contiennent souvent des substances ou composants dangereux pour l'environnement mais présentent aussi un fort potentiel de recyclage des matériaux qui les composent.

DDS ou DMS

Les Déchets Diffus Spécifiques ou Déchets Ménagers Spéciaux sont les déchets dangereux de bricolage ou de jardinage produits occasionnellement par les ménages. Ils représentent un risque pour la santé ou l'environnement et nécessitent un traitement adapté.

GESTION DES DÉCHETS

Ensemble des opérations et moyens mis en œuvre pour limiter, recycler, valoriser ou éliminer les déchets, c'est-à-dire des opérations de prévention, de pré-collecte, collecte, et transport et toute opération de tri, de traitement, jusqu'au stockage.

MODES DE GESTION

Gestion en régie

La régie est un mode d'organisation permettant aux collectivités de prendre en charge une activité dans le cadre de leurs propres services.

MODES DE COLLECTE

Collecte en apport volontaire

Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population.

Collecte en porte-à-porte

Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des bacs/sacs qui sont disposés sur le domaine public ou privé.

Collecte sélective

Collecte visant à ramasser les déchets ménagers triés par les producteurs ou usagers (papiers/cartons, emballages plastiques, métal etc.) dans le but de les valoriser dans des unités de traitements spécifiques. Chaque tournée est destinée à l'enlèvement d'un type particulier de déchet.

Article L541-2 du code de l'environnement
"Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers"

LA HIÉRARCHIE DES TRAITEMENTS SELON LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Quand la production de déchets n'a pas pu être évitée (prévention), les traitements doivent privilégier, dans l'ordre, la réutilisation, le recyclage et la valorisation matière puis les autres valorisations (dont énergétique). L'élimination ne constitue qu'une solution de dernier ressort.

1 Prévention

La prévention des déchets consiste à éviter ou à réduire la production des déchets et à en limiter la nocivité (substances dangereuses et/ou difficile à recycler).

2 Réutilisation

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

Réemploi

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

3 Valorisation matière

Utilisation de déchets en substitution à d'autres matières ou substances, dont font partie :

> Le recyclage

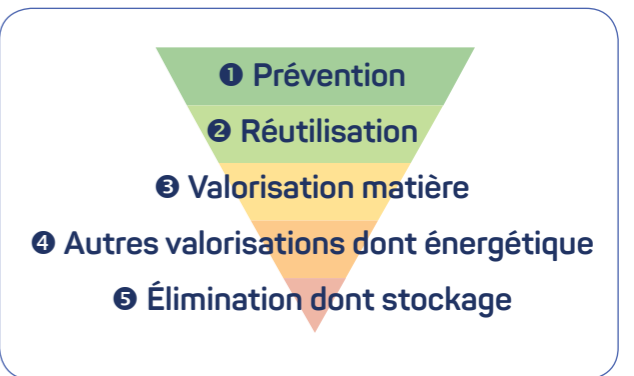
Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

> Le compostage

Processus naturel de décomposition de matières organiques (biodéchets) en présence d'air et d'eau par des êtres vivants, dans des conditions d'équilibre physico-chimique. Le résultat du compostage (compost) permet d'amender les sols en améliorant leur structure et leur fertilité.

> Le remblaiement de carrières

Réalisé avec apport de matériaux extérieurs (déblais de terrassement, matériaux de démolition...) nécessitant un tri préalable de ces matériaux afin de garantir l'utilisation des seuls matériaux inertes.



> La méthanisation

(valorisation matière et énergie)

Processus naturel basé sur la dégradation des matières organiques. A la fin du processus, une partie de la matière organique résiduelle a été transformée en biogaz et le reste en matières minérales et organiques, c'est le digestat.

4 Valorisation énergétique

La valorisation énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

5 Élimination des déchets

Mode de traitement réservé aux déchets ultimes pour lesquels aucune autre valorisation n'est possible.

> Stockage des déchets

C'est un endroit dans lequel les déchets qui ne peuvent être ni recyclés ni valorisés énergétiquement sont transportés par une benne basculante et déchargés. Les déchets sont stockés dans de tels endroits de façon à pouvoir contrôler leurs effets sur l'environnement. Il existe 3 types d'installation :

ISDI : Installation de Stockage pour Déchets Inertes (site d'enfouissement de matériaux inertes comme les gravats, le sable, le béton etc.). Ce sont les déchets les plus stables, ils ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante.

ISDND : Installation de Stockage pour les Déchets ménagers et assimilés Non Dangereux. Ce sont des **déchets dits ultimes***.

ISDD : Installations de Stockage de Déchets Dangereux soumises à autorisation et destinées à accueillir des déchets dangereux, au sens de l'article R. 541-8 du code de l'environnement.

ENSEMBLE,
TRANSFORMONS
NOS DÉCHETS
en ressources

Select'om

52, route industrielle
de la Hardt à Molsheim

Services administratifs :
130, rue de Dachstein à Altorf

☎ 03 88 47 92 20

✉ accueil@select-om.com



www.select-om.com